

# L'ECHO DE BOISSEZON



**BULLETIN MUNICIPAL N°26 DECEMBRE 2020**





## L'ECHO EDITO

### Le mot du Maire,

Si l'on veut du bonheur éviter le chiffre 13, si l'on veut la liberté éviter le chiffre 20 surtout s'il est double « 2020 ». C'est le constat que l'on peut faire.

Depuis le mois de mars dernier nous vivons dans la peur, le confinement, difficile à vivre pour chacun d'entre nous. Tous les évènements ont été supprimé. Ce dernier confinement va nous priver des fêtes de fin d'année. Nous devons être patient en attendant de revoir des jours meilleurs.

En raison des confinements successifs tout a pris du retard, les dossiers ont du mal à avancer. Malgré cela, le Ranpaillou a retrouvé son pont du Clauzet, pendant les prochaines vacances de février les fenêtres et volets de l'école doivent être changés. Deux autres dossiers doivent démarrer en janvier 2021.

Pour cette nouvelle année le budget voirie est consacré aux rues du village.

Dans l'avenue principale du village la circulation pose des problèmes nous avons quelques pistes cependant nous ne ferons pas de miracles.

En raison de la crise sanitaire nous n'organiserons pas la soirée traditionnelle des vœux du nouvel an.

Les vœux les plus chers pour cette nouvelle année : se débarrasser du virus et reprendre une vie normale.

Le conseil municipal ainsi que le personnel communal vous présentent malgré tout à tous les vœux de santé et de bonheur pour 2021.

A chacun de vous et vos familles de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Maire,  
Jacqueline CABROL**

### Sommaire

- ❖ **Edito**  
P2
- ❖ **Etat Civil**  
P2
- ❖ **Décisions Municipales**  
P3 à P14
- ❖ **Espace des Associations**  
P15 à P18
- ❖ **Informations Diverses**  
P18 à P23

### Etat Civil

#### ❖ Naissances :

-Alexandre PASQUIER né le 29 octobre 2020

#### ❖ Décès :

-Maria GARAND née MAYNADIER décédée le 7 octobre 2020

-Frédérique QUET née PASQUIER décédée le 31 octobre 2020

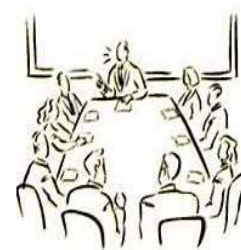
#### ❖ Mariages :

-Aimé AZEMA et Eleine GAMSI EWANE le 11 juillet 2020



# L'ECHO : DECISIONS MUNICIPALES

## Conseil Municipal du 29 juin 2020



### Approbation des Comptes Administratifs & Comptes de Gestions 2019 : Budget Communal & Budget Assainissement.

Le Conseil Municipal examine les Comptes 2019 du Budget Communal & du Budget Assainissement.

Mme CABROL Jacqueline, Maire de la Commune, ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs du Budget Communal & du Budget Assainissement.

### Vote des Budgets Primitifs 2020 : Budget Communal & Budget annexe assainissement.

Les budgets primitifs 2020 sont proposé au Conseil Municipal.

Après examen, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs pour 2020.

Le vote du budget annexe assainissement est en TTC.

### Budget Communal : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2019.

Après avoir entendu le compte administratif du budget communal de l'exercice 2019.

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat ; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	179 676,37 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	179 676,37 €

### Vote des taxes 2020 : Foncier bâti, foncier non-bâti.

Madame Le Maire demande au Conseil de voter les taux d'imposition pour l'année 2020. Le Conseil décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition de 2019 soit :

Désignation	Taux 2020
Foncier bâti	29.36 %
Foncier non bâti	79.88 %

### Désignation des représentants de la commission communale des impôts directs (CCID).

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission communale des impôts directs (CCID).

Président de la commission :

CABROL Jacqueline

Délégué titulaire :

MILHET Benoit  
AUSSILLOU Pierre  
CATALA Gérard  
BERNAT Jean Paul  
AZEMA Christine  
CASAGRANDE Christine

Délégué suppléant :

GALINIER Gérard  
CHAUBARD Philippe  
BERNARD René  
LECUTIER Jean Marc  
RAYSSEGUIER Christian  
KAMILLE Abou Kanh

**Désignation de la commission de contrôle des listes électorales.**

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission de contrôle des listes électorales.

Délégué de l'administration auprès de la Préfecture (Préfecture du Tarn) : Jean Paul BERNAT

Délégué auprès du TGI (Tribunal de Grande Instance de Castres) : Christine AZEMA

Conseillé municipal (Conseil Municipal) : Yannick TONON

**Annulation de délibérations :**

Madame Le Maire explique au conseil qu'il n'appartient pas à la commune de Boissezon de délibérer sur la modification des statuts du syndicat du Pas des Bêtes.

C'est pourquoi le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2020\_D11 du 4 mars 2020.

Madame Le Maire explique au conseil qu'il n'appartient pas à la commune de Boissezon de désigner les délégués au SMAEP du Pas des bêtes.

C'est pourquoi le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler la délibération n°2020\_D19 du 25 mai 2020.

**Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal pour la mandature 2020/2026**

**Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020 N°2020\_D24**

Suppression de la délégation suivante :

« -Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal. »

**Vote du tarif cantine pour 2020/2021**

Proposition du tarif de la cantine pour l'année scolaire 2020/2021 : 3,70€ le ticket.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Accepte, à l'unanimité, le tarif du repas fixé à 3,70€ le ticket.

**Renouvellement du poste d'ATSEM à l'école pour l'année scolaire 2020/2021.**

Madame Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir : aide à l'institutrice et activités périscolaire ;

Après délibération le conseil municipal décide :

Du recrutement d'un agent technique contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour la période scolaire 2020/2021.

**Désignation des représentants du Syndicat Départemental Energie du Tarn (SDET)  
Annule et remplace la délibération du 25 mai 2020 N°2020\_D15**

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants du Syndicat Départemental Energie du Tarn et propose :

Délégué titulaire : LECUTIER Jean-Marc

Délégué titulaire : RUIZ Benoit

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

**Finances - COVID-19 - convention pour le remboursement des masques en tissu achetés par la ville de castres pour le compte des communes de Labruguière, Valdurenque, Lagarrigue, naves, Boissezon, Aiguefonde, Noailhac - approbation de la convention.**

Mme Le Maire explique au conseil que

Pour faire face à la crise du Covid-19, la Ville de Castres a acheté des masques en tissu, lavables, pour ses habitants et ceux des communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon, et Aiguefonde.

Une convention a pour objet de préciser les modalités de remboursement du coût des masques achetés par la Ville de Castres pour le compte de ces communes.

L'Etat a pris en charge 50 % du prix d'achat réel (TTC) des masques réutilisables dans la limite de 1 € par masque.

La Ville de Castres ayant perçu cette aide, il lui appartient de la déduire des montants à réclamer aux communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon et Aiguefonde.

En conséquence, la participation financière des communes susvisées s'élève à :

	Nombre	Prix unitaire TTC	Montant TTC	Déduction de la prise en charge par l'Etat*	Solde à refacturer
Commune de Lagarrigue	2 300	2	4 600	2 300	2 300
Commune de Valdurenque	1 000	2	2 000	1 000	1 000
Commune de Naves	800	2	1 600	800	800
Commune de Labruguière	10 000	2	20 000	10 000	10 000
Commune de Noailhac	1 000	2	2 000	1 000	1 000
Commune de Boissezon	500	2	1 000	500	500
Commune de Aiguefonde	5 200	2	10 400	5 200	5 200
<b>TOTAL</b>	<b>20 800</b>		<b>41 600</b>	<b>20 800</b>	<b>20 800</b>

*\*le montant de l'aide correspond à 1 €/ masque réutilisable*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

- approuve la convention pour le remboursement des masques en tissus entre la Ville de Castres et les communes de Labruguière, Lagarrigue, Valdurenque, Noailhac, Navès, Boissezon et Aiguefonde,

- autorise Madame le Maire à la signer,

**Changement de traiteur pour la cantine scolaire à la rentrée 2020/2021.**

Madame Le Maire explique au conseil qu'un restaurateur va s'installer sur la commune.  
Madame Le Maire propose au conseil de changer de traiteur scolaire et de faire intervenir le nouveau restaurateur de la commune.  
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## Conseil Municipal du 10 juillet 2020

### Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

#### *Election des délégués :*

CABROL Jacqueline

#### *Election des suppléants :*

MILHET Benoit

RUIZ Benoit

TONON Yannick

### Location du petit gîte communal au mois.

Mme Le Maire propose au conseil la location du petit gîte au mois, au tarif de 350€ mensuel à cela il faut rajouter l'électricité consommé par les locataires.  
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### Location du gymnase au mois.

Mme Le Maire propose au conseil la location du gymnase au mois, au tarif de 400€ mensuel à cela il faut rajouter l'électricité consommé par les locataires.  
Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## Conseil Municipal du 29 septembre 2020

### Désignation de la commission d'appel d'offre.

#### Annule et remplace la délibération N°2020\_D34.

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner les représentants de la commission d'appel d'offre :

#### Membres titulaires :

CATALA Gérard

MILHET Benoit

AUSSILLOU Pierre

#### Membres suppléants :

BERNA Martine

RAYSSEGUIER Christian

LECUTIER Jean-Marc

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **ALMA cotisation 2020.**

L'ALMA est un organisme qui en concertation avec les services vétérinaires de l'Etat, met en œuvre un programme visant à éviter les épidémies animales.

Montant sollicité pour l'exercice 2020 : 37,68€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Désignation du référent communal auprès de Trifyl.**

Madame le Maire propose au conseil municipal de désigner un référent communal auprès de Trifyl.

Après délibération, le conseil nomme AUSSILLOU Pierre référent communal auprès de Trifyl.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Plan de financement travaux école :**

#### **Remplacement des fenêtres et volets roulants de l'école.**

Madame Le Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de changer les fenêtres de l'école communale qui sont vétustes, une proposition de devis est faite 29 798,10€ HT

#### **Proposition du plan de financement :**

Subvention : DETR	40%	11 919,24€
Subvention : CACM	30%	8 939,43€
Autofinancement : Commune	30%	8 939,43€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Plan de financement travaux voirie 2020.**

Madame Le Maire propose au conseil des travaux de voiries pour 2020. Une proposition de devis pour des travaux en zone mécanique et zone manuelle est faite 20 500 € HT.

#### **Proposition du plan de financement :**

Subvention : Conseil Départemental Tarn (FAVIL)	43,36%
Subvention : CACM	28,32%
Autofinancement : Commune	28,32%

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2021-2024 - autorisation de signer le contrat, choix des garanties, délégation de gestion au Centre de Gestion.**

Le Maire expose que la Commune souhaite souscrire un contrat d'assurance garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service.

### **LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :**

#### **DECIDE :**

**D'ADHERER** à compter du 01.01.2021 au contrat groupe proposé par le Centre de gestion pour la période 01.01.2021 au 31.12.2024 pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service,

**AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement CNP ASSURANCES (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE GRAND SUD OUEST (intermédiaire d'assurance) déclarés attributaires du marché conclu par le Centre de Gestion FPT du Tarn, ainsi que toutes pièces annexes,

**DELEGUE** au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Tarn la tâche de gérer le marché public d'assurance précité et ce, jusqu'au terme de celui-ci à savoir, jusqu'au 31.12.2024.

Cette délégation de gestion fera l'objet d'une indemnisation égale à 3.5% du montant des cotisations annuelles versées par la collectivité à l'assureur, ces cotisations étant directement prélevées par le Centre de Gestion auprès de la collectivité adhérente,

Les missions confiées au Centre de gestion sont détaillées dans le projet de convention proposé par le Centre de Gestion.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention de gestion avec le Centre de gestion du Tarn ainsi que toutes pièces annexes.

**Assainissement des eaux usées – convention entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la commune de Boissezon et Véolia eau.**

La commune de Boissezon, est membre du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Pas des Bêtes ; ce Syndicat Intercommunal a confié à la Société Véolia eau l'exploitation de son service de distribution d'eau potable par contrat dont l'échéance est fixée à ce jour au 31 octobre 2021.

Conformément à l'article R. 2224-19-7 du C.G.C.T., la commune de Boissezon a demandé à la Société Véolia eau, qui l'a accepté, de recouvrer pour son compte la redevance d'assainissement collectif selon les tarifs instaurés par cette dernière, avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable.

Ces dispositions ont été actées par convention de recouvrement entre la commune et la Société Véolia eau sur approbation du Conseil Municipal de Boissezon en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2010.

Cette convention de recouvrement de la redevance d'assainissement collectif cesse au plus tard à l'échéance du contrat de délégation qui lie la Société Véolia eau au Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable du Pas des Bêtes.

La commune de Boissezon transférant à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence Assainissement Collectif à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Conformément aux mêmes dispositions réglementaires édictées par le Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet a demandé à Véolia eau, qui l'accepte, de recouvrer pour son compte la redevance d'assainissement collectif de la commune de Boissezon, avec les redevances relatives à la fourniture d'eau potable.

Il est nécessaire d'acter pour la commune de Boissezon les modalités de recouvrement dans le cadre d'une convention.

Vu la convention jointe en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil :

D'approuver la convention tripartite pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif de la commune de Boissezon,

D'autoriser Madame le Maire à la signer,

D'autoriser le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve la convention tripartite pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif de la commune de Boissezon,

Autorise Madame le Maire à la signer,

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

**Eau et Assainissement – Transfert de compétence Eau et Assainissement – service public de l'assainissement collectif – Approbation de l'avenant n°1 à la convention de gestion avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.**

Madame Le Maire ayant exposé,

Vu la délibération du Conseil Municipal N°2019\_D48 du 4 décembre 2019 approuvant la convention de gestion relative au service de l'assainissement collectif avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Considérant le courrier reçu du Préfet du Tarn en date du 5 avril 2020 par lequel il est demandé à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet d'intégrer les obligations en matière d'emprunt dans les dispositions des conventions relatives au service de l'assainissement collectif,

Il est nécessaire de modifier par voie d'avenant l'article 6.2 de la convention pour préciser certaines dispositions financières.

Il est proposé au Conseil :

D'approuver l'avenant n°1 à la convention avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

D'autoriser le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avenant n°1 à la convention avec la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet,

Autorise le Maire à signer tous les actes relatifs à cette convention.

**Eau et assainissement -Assainissement des eaux usées – avenant à la convention entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la commune de Boissezon, et Véolia Eau.**

Par délibération 2020/016, le Conseil communautaire a approuvé la convention entre la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, Véolia Eau et la commune de Boissezon, précisant les modalités de recouvrement de la redevance assainissement.

La Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, en concertation avec les services de la Préfecture, a modifié par avenant la convention gestion de la compétence assainissement collectif pour la commune de Boissezon, en précisant, entre autres, que l'ensemble des recettes du service de l'assainissement collectif seraient perçues par la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet.

Il y a lieu de modifier également par avenant la convention tripartite pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif de la commune de Boissezon.

Vu l'avenant joint en annexe à la présente délibération,

Il est proposé au Conseil :

D'approuver l'avenant à la convention tripartite pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif,

D'autoriser Madame le Maire à le signer,

D'autoriser le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve l'avenant à la convention tripartite pour le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif,

Autorise Madame le Maire à le signer,

Autorise le Maire à prendre tout acte nécessaire dans le cadre de cette délibération.

### **Subventions 2020 aux associations de la commune.**

Mr Pierre AUSSILLOU, second adjoint, fait des propositions de subventions à diverses associations de la commune.

- Association de chasse : 200€
- Association APE ABC : 100€
- Association pêche : 200€
- Association Le Militarial : 1200€
- Association Anciens combattants : 150€
- Association MJC : 1400€
- Ecole : 125€ par enfant de la commune

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Subvention 2020 : Association Génération Mouvement les aînés de Boissezon.**

**Mr CATALA Gérard ne participe pas à la délibération et sort de la salle.**

Une proposition de subvention pour 2020 est faite pour l'association Génération Mouvement les aînés de Boissezon.

Proposition de subvention pour l'association « Génération Mouvement les aînés de Boissezon. » : 500€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Subvention 2020 : Association Arts Passion.**

**Mr MILHET Benoit ne participe pas à la délibération et sort de la salle.**

Une proposition de subvention pour 2020 est faite pour l'association Arts Passion.

Proposition de subvention pour l'association « Arts Passion » : 1400€.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Vente terrain BEZIAT**

Vu la demande faite par Mr Hubert BEZIAT qui souhaite acquérir un terrain (cadastré sous le numéro A 234) appartenant au domaine privé de la commune de Boissezon et qui se trouve sur la commune du Rialet.

Vu la délibération du 4 mars 2020 n° 2020\_D06.

Vu la proposition d'achat faite par Mr Hubert BEZIAT à la commune de Boissezon pour la somme de 3 000€.

Après délibération le conseil :

**Accorde** la vente de la parcelle A 234 situé sur la commune du Rialet pour la somme de 3 000€.

**Dit** que les frais sont à la charge de l'acheteur.

**Autorise** Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Vente parcelle I 282**

Vu la demande faite par Mr PETZEV ILKO menuisier, ébéniste qui souhaite acquérir une parcelle cadastrée sous le numéro I 282 appartenant au domaine privé de la commune de Boissezon.

Vu la proposition de vente faite par la commune de Boissezon pour la somme de 15 000€.

Après délibération le conseil :

**Accorde** la vente de la parcelle I 282 pour la somme de 15 000€.

**Dit** que les frais sont à la charge de l'acheteur.

**Autorise** Le Maire à procéder à toutes les formalités concernant cette vente.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Délibération relative au recrutement d'un agent contractuel.**

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE**

Le recrutement d'un agent contractuel, un emploi relevant de la catégorie hiérarchique C en qualité d'adjoint technique contractuel (non titulaire), pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période allant du 14 octobre 2020 au 31 décembre 2020 inclus.

Cet agent assurera les fonctions suivantes :

-Nettoyage et entretien des voiries.

-Remplacement pour la peinture, l'entretien, le ménage intérieur et extérieur des bâtiments communaux.

-Remplacement au gîte : réception et entretien du gîte d'étape communal « Le Saint Jacques ».

-Remplacement garderie et cantine au groupe scolaire.

Contrat à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 20h00.

## **Conseil Municipal du 13 novembre 2020**

### **Terre Hautaniboul : Proposition de libération des lieux**

Mme Le Maire propose au conseil municipal la libération par les locataires du bâtiment abritant la SARL TERRE d'HAUTANIBOUL représenté par ses gérants, Messieurs CATUFFE.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la proposition de libération du bâtiment abritant la SARL TERRE d'HAUTANIBOUL représenté par ses gérants, Messieurs CATUFFE.

Autorise Madame le Maire à signer les documents nécessaires dans le cadre de cette délibération.

### **Compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Mme Le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) à la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet.

Délibération du conseil :

1 abstention

9 voix contre le transfert de la compétence du PLUI à la CACM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Refuse le transfert de la compétence PLUI à la Communauté d'Agglomération Castres Mazamet.

### **Mise à disposition de l'actif et du passif du service assainissement à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet**

Vu la loi 11<sup>0</sup>2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République, dite loi NOTRe,

Vu la loi n<sup>0</sup>2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le transfert des compétences « eau et assainissement » à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet (CACM) à compter du 1er janvier 2020,

Considérant qu'il convient de mettre à disposition de la CACM l'actif et le passif issu de la dissolution du budget assainissement.

Vu l'avis conforme du comptable public,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide :

D'approuver le transfert de l'actif et du passif à la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet conformément aux tableaux en annexes.

### **Dénomination des voies**

Un examen des voies à dénommer a été réalisé pour résoudre des difficultés d'adressage, de numérotation des habitations, et également pour faciliter les interventions en cas de secours (mise à jour des GPS).

Suivant leur localisation, les dénominations s'effectuent de façon à permettre de conserver l'origine ou la désignation historique de la voie.

<b>N° Annexes</b>	<b>Désignations utilisées</b>	<b>Dénominations Proposées</b>
1	Le Bourg (le foirail)	Impasse du Belvédère Traverse des Jardins
2	Le Bourg	Esplanade du Fort
3	Le Bourg	Rue du Planiol
4	Le Bourg (le cimetière)	Rue du Cimetière
5	Le Bourg (le moulin)	Chemin du Moulin
6	Sortie du Bourg vers Brassac	Route de Brassac
7	Entrée du Bourg	Route de Castres

8	Sarrette	Route de Sarrette
9	Direction Le Linas / Le Rialet	Route du Rialet
10	Le Linas	Impasse du Linas
11	Le Linas	Route du Vintrou Impasse du Record
12	Le Linas	Route d'Augmontel à Anglès
13	Le Linas / Le Record	Chemin de Mazamet au Rialet
14	Les Redondals	Chemin des Redondals
15	La Peyrarque Haute	Chemin de la Peyrarque Haute
16	La Peyrarque Haute	Traverse de la Peyrarque Haute
17	Pas des Bêtes	Chemin du Pas des Bêtes
18	Sarmege	Chemin de Sarmège
19	Sarmege	Impasse de Sarmège
20	Puech du Fau	Chemin de Puech du Fau
21	Fontardieu	Chemin de Fontardieu
22	Rec Des Cos (Fontardieu)	Chemin de Rec Des Cos
23	Trémengous	Chemin de Trémengous
24	La Carsy (Griffoulas)	Chemin du Carsy
25	Le Griffoulas	Traverse du Griffoulas
26	Labro	Route de Labro
27	Labro	Rue du Théron
28	Labro	Chemin du Plo
29	Labro	Traverse de Labro
30	Cassidouze / Labro	Chemin de Cassidouze
31	Gratteloup	Chemin de Gratteloup
32	La Coste	Route de La Coste
33	Lotissement La Coste	Rue du Travers de la Laurié
34	Le Suc	Chemin du Suc
35	Le Suc	Impasse du Suc
36	La Laurié	Chemin de la Brugue
37	La Laurié	Rue du Lavoir
38	La Laurié	Route de la Laurié
39	La Laurié	Impasse de la Laurié
40	La Laurié / Bayours	Route de Bayours Place de Bayours Impasse de Bayours
41	Fonfage	Route de Fonfage
42	Le Couderc	Route du Couderc
43	Flourens	Route de Flourens
44	Les Barrières	Chemin des Barrières
45	Les Champs Hauts	Chemin des Champs Hauts
46	Planquette	Chemin de Planquette

Après délibération, le conseil à l'unanimité,  
Approuve les dénominations des voies telles que proposées.

### **Fin des risques dossier ERDF Engelvin/Boissezon**

Mme Le Maire informe le conseil qu'une demande de certificat de non appel concernant l'affaire Commune de Boissezon/ERDF Ste Engelvin a été faite auprès du Conseil d'Etat.

Mme Le Maire informe le conseil sur la fin des risques concernant le dossier ERDF Engelvin/Boissezon.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la délibération sur la fin des risques concernant le dossier ERDF Engelvin/Boissezon

### **Renouvellement de la convention relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour 2021**

Les services de l'Etat (la DDT) se sont désengagés sur tout ce qui concerne l'urbanisme (DP, PC, CU, PD...) depuis le 1 juillet 2015.

C'est pourquoi la commune de Boissezon a choisie en 2015 de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération de Castres Mazamet qui traite les dossiers d'urbanisme à travers les services d'urbanisme des villes de Castres ou de Mazamet.

A ce jour, la ville de Castres étant instructeur des dossiers de notre commune, il nous est proposé de renouveler la convention.

Après délibération, le conseil autorise Le Maire à signer le renouvellement de la convention jusqu'au 31 décembre 2021.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Décision Modificative N°1 suite au transfert de la compétence assainissement à la CACM**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la CACM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

Il convient de prendre une décision modificative :

En dépense, le montant du remboursement en capital de la commune au compte 45811 pour 10791,80€

En recette le remboursement de la CACM au compte 45821 pour la part en capital pour 10791,80€

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Référent "covid"**

Mme Le Maire informe le conseil qu'à la demande de la Préfecture du Tarn chaque commune doit désigner un référent « covid ».

MONJAL Mathilde se propose d'être référent « covid ».

Après délibération,

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

### **Cadeau de naissance pour une employée communale.**

Coralie PASQUIER DUMUR, employée de la commune, a eu un enfant cette année. Le conseil municipal décide à l'unanimité de lui offrir un bon d'achat de 50€ pour cette naissance.

# L'ECHO : ESPACE DES ASSOCIATIONS

## ASSOCIATION DE PECHE AAPPMA



Les élections qui devaient se tenir entre octobre et décembre 2020 pour toutes les AAPPMA (Associations agréées de pêche et protection du milieu aquatique) ont été reportées d'un an.

Je profite de cette occasion pour recruter des pêcheurs intéressés pour venir étoffer le bureau et l'association.

L'Assemblée Générale aura lieu avant l'ouverture prévue le 13 mars 2021.

**Le Président, Jean Luc CABROL**

## CLUB GENERATIONS MOUVEMENT LES AINES DE BOISSEZON

On espère qu'en 2021 le Club Génération Mouvement pourra reprendre les activités ainsi que les excursions prévues en 2020.

Passez tous de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Président, Gérard CATALA**

**Nous vous souhaitons  
à toutes et à tous d'excellentes  
fêtes de fin d'année**



## MJC DE BOISSEZON



Bonjour à tous,

Une année particulière va bientôt se terminer aux vues de la crise sanitaire que conné notre pays. Nous n'avons pas pu mettre en place nos activités ainsi que nos manifestations pour l'année 2020.

Nous attendons 2021 avec impatience en espérant pouvoir mettre nos projets en place afin de pouvoir apporter joie et gaité dans notre village.

Nous ne manquerons pas de vous faire part de nos animations dès que cela sera possible.

Nous souhaitons la bienvenue à Virginie, professeur de yoga, qui a commencé cette année une collaboration avec nous, afin de pouvoir proposer des cours de yoga à nos adhérents.

Bienvenue et merci du soutien à tous les nouveaux adhérents qui sont venu cette année malgré l'incertitude des cours dû à cette crise sanitaire.

Nous remercions aussi la mairie, activités au vert ainsi que toutes les personnes qui nous ont permis de survivre financièrement et moralement à cette année morte pour de nombreuses associations.

A tous et à toutes, le conseil d'administration ainsi que moi-même nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année, tout en respectant les gestes barrières qui nous sont familier.

Prenez soin de vous et de vos proches.

**L'équipe de la MJC &  
Sa Présidente, Coralie PASQUIER DUMUR**

**« La Bastide du Fort » abrite le  
« Musée Mémorial pour la Paix – Le Militarial »**

[www.lemilitarial.com](http://www.lemilitarial.com)

**Musée Mémorial pour la Paix  
Le Militarial**



La Bastide du Fort  
81490 Boissezon



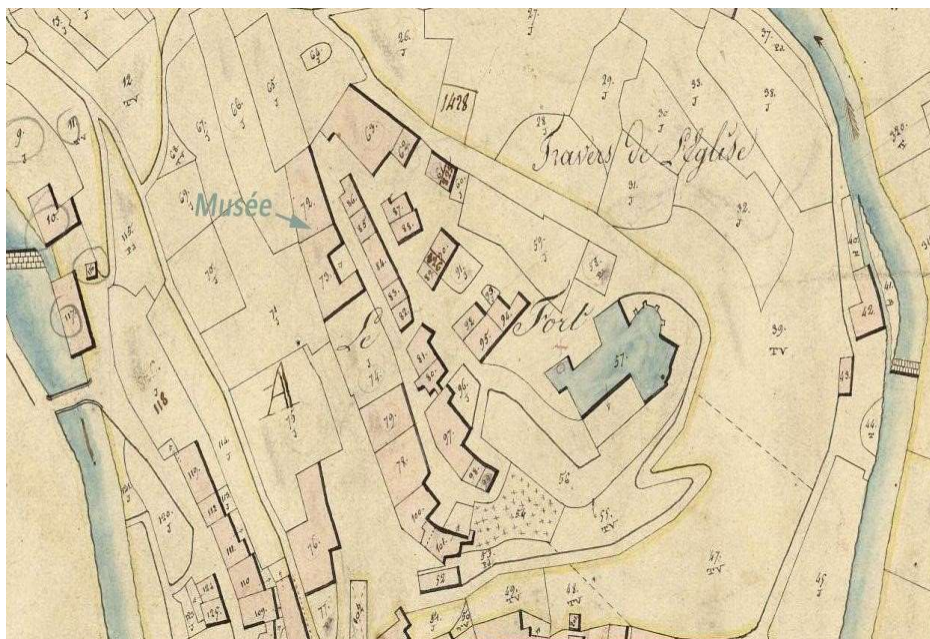
« Adossé aux remparts de l'enceinte fortifiée », ce bâtiment de la Bastide du Fort à Boissezon, abritait l'ancien Hôpital-Hospice du canton et sa pharmacie.

Il constituait un gîte-relais et un refuge sur le chemin du pèlerinage d'Arles à Saint Jacques de Compostelle.

Il a fait l'objet d'une donation de la part de Joseph et Ursule Maraval de Bonnery à la congrégation des Filles de la Charité de Saint Vincent de Paul.

Avec la diminution de ses effectifs, cette communauté l'a d'abord confié à l'Association Paroissiale de Boissezon, qui l'a ensuite cédé, pour des raisons pratiques de gestion, à la commune de Boissezon.

Faute d'une destination conforme aux clauses formelles d'utilisation de cette donation et en total accord avec les descendants directs, il accueille désormais le « Musée Mémorial pour la Paix – Le Militarial », une salle étant réservée à son partenaire privilégié, « Le Souvenir Français ».



Plan « Napoléonien » 1832 (Archives départementales du Tarn)

Le cimetière est sous l'église.

L'accès au bâtiment actuel du musée se fait par l'actuelle rue sœur Philomène, en passant probablement par le jardin qui jouxte le musée.

L'actuelle rue La Bastide du Fort n'existait pas.

**Le Président,  
Jean-Pierre DARMAIS**



## ARTS PASSION

Expositions , Biennale , Vernissages ,



*Boissezon - Tarn - 81*  
*3e Biennale nationale de l'Aquarelle*  
*17 avril - 3 mai 2020*  
*Invité d'honneur : Cao Bei An*

Blanc Gérard  
Cadenat Chantal  
Canet Marie-Claude  
Carretta Claude  
Chanteloube Dominique  
Coutal Gilles  
Cransac Isabelle  
Dagneau Jean  
Enjalbert Françoise  
Eth de Mélaou  
Fournier Perdrix Isabelle  
Kunzé François  
Roger Emmanuelle  
Salomé Laurence  
Valaincourt Pierre  
Voisin Martine  
Wen Ming Xin

Vernissage le 17 avril 2020  
Salle polyvalente - 18 h30  
Démonstrations et stages  
facebook/Arts-Passion-Boissezon

Lundi - Samedi 14h30 - 18h30  
Dimanche 10h - 12h et 14h30 - 18h30  
06.40.94.22.45

Nous avons dû comme beaucoup d'associations tout annuler à cause du coronavirus.

Les Artistes de la 3eme Biennale de l'aquarelle venant de toute la France et même de l'étranger n'ont pas pu venir. Elle devait se faire en plein confinement du 17 Avril au 3 Mai 2020.

Après réflexion pour ne pas avoir à annuler cette manifestation de nouveau au mois d'Avril 2021 nous l'avons reprogrammée du 18 Septembre au 3 Octobre 2021.

Tous les artistes retenus ont répondu favorablement à ces nouvelles dates car pratiquement toutes les Biennales ont été annulé, ce qui veut dire pas d'expos, pas de ventes donc pas de rentrée financière.

Le monde de l'art est sérieusement impacté par cette pandémie.

Nous espérons tous que nous allons vers des jours meilleurs.

Mais heureusement la Galerie les Cymaises de Salimonde n'est pas resté fermée. Le groupe la Poche Rose a investi cette pièce et en a fait un studio musical durant le confinement.

Des concerts en direct live sur Facebook tous les soirs et ensuite à l'extérieur quand le temps le permettait sur les terrasses des habitations du village ou sous la crèche, dans les bambous chez Christine et Nathan etc...

Un clip a été tourné dans les rues du village et diffusé sur Facebook lui aussi.

Une troupe d'acteurs est venu faire des répétitions et monter une pièce de théâtre dans le gymnase durant le mois de Septembre et à la fin les habitants ont été conviés à assister à une répétition.

J'espère que l'année 2021 sera plus prospère en matière d'art et expositions.

Toute l'équipe d'Arts passion se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes Fêtes de fin d'année

**Le President,**  
**Benoit MILHET**



## ASSOCIATION APE ABC

Bonjour à tous,

Une année particulière va bientôt se terminer aux vues de la crise sanitaire que conné notre pays. Aucun projet n'a été mis en place pour le moment. Nous espérons que 2021 sera meilleur afin de pouvoir vous proposer si possible notre loto ainsi qu'une randonnée et surtout la kermesse très attendue par les enfants.

Nous vous tiendrons au courant de l'avancé de ces projets au fur et à mesure des directives sanitaires.

Cette année a été très compliqué pour nos enfants mais aussi pour le personnel travaillant auprès de nos chers petites têtes blondes nous les remercions grandement ainsi que les institutrices Marie-Julie MAFFRE (école de Boissezon), Marlène GALINIER et Claire LAGRAVE (école de Cambounès).

Merci aussi aux mairies de leur soutien auprès de notre association.

En attendant de nous retrouver tous très bientôt, les membres du bureau de l'APE « ABC » vous souhaitent à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe de l'APE « ABC » &  
Sa Présidente, Coralie PASQUIER DUMUR

## L'ECHO : INFORMATIONS DIVERSES

### ANIMATIONS

Tout a commencé par un confinement et la rencontre du nouveau conseil municipal.

Au printemps c'est Marta et Yannick vos conseillers fraîchement élus qui ont fleuri et désherbé votre avenue.



Un soir d'été votre village a donné hospitalité à une troupe de joyeux cyclistes qui dans leur périple à travers la France deconfinée, sont venus nous chanter des chansons à partager....

À la rentrée c'est la compagnie de théâtre " la grande mêlée " qui est venue s'installer pour trois semaines au village pour créer leur pièce bientôt présentée sur les scènes nationale de France.

Pour remercier l'ensemble des habitants et élus, pour leur accueil et leur partenariat, la compagnie a offert à tous une répétition ouverte dans l'enceinte du gymnase.





Enfin pour finir cette année en beauté, de drôles de petits lutins motivés vous ont égaillé vos allées avec : sapins, casse-noisette et autre bonhomme de neige recyclés.

Pour suivre l'actualité de votre village n'hésitez pas à aimer et suivre la page Facebook et Instagram [#village\\_de\\_boissezon#](#)



## École

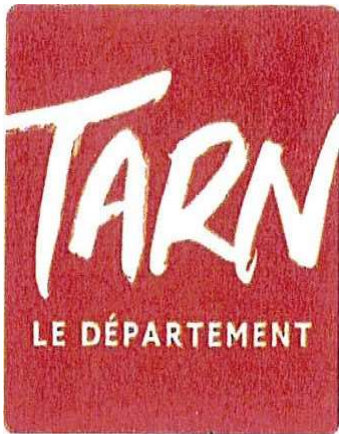
o L'année 2020-2021 a débuté le mardi 1<sup>er</sup> septembre dans la bonne humeur ! Cette année nous avons 4 PS, 3 MS, 6 GS et 5 CP, soit un total de 18 élèves.

- o Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 9 octobre. Une liste de parents d'élèves était présentée. Il y avait 30 électeurs inscrits. Il y a eu 19 votants. M<sup>me</sup> Valette Jennifer a été élue titulaire et M<sup>me</sup> Gardies Ferverine suppléante.
- o Malgré le contexte sanitaire, tout en respectant les gestes barrières, les enfants ont eu le plaisir d'aller voir un spectacle le lundi 12 octobre à Brassac : « Les gardiens de rêves » de la compagnie l'Atelier des Songes. C'était un spectacle d'éveil à l'art moderne qui propose quatre histoires à partir de quatre tableaux (Hans Arp, Joachim Correa Garcia, Fortunato Deperi et Vassily Kandinsky). Cela leur a beaucoup plu.



- o Le cycle natation a commencé le 17 septembre, là encore avec une attention particulière aux conditions sanitaires. Les enfants du RPI Boissezon-Cambounès bénéficient de sept séances de piscine à l'Archipel tous les jeudis de 14h00 à 15h00.

Maffre Marie-Julie  
directrice de l'école



En réponse à la crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons et aux mesures de confinement mises en place pour les commerces du Tarn, **le Conseil départemental du Tarn, la Chambre de Commerce et d'industrie du Tarn et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn**, s'associent pour lancer [www.achat-tarn.com](http://www.achat-tarn.com), une plateforme départementale afin que les commerçants et artisans tarnais puissent proposer leurs produits selon des modalités de vente compatibles avec les mesures sanitaires actuelles.

#### Soutenir les commerçants et les artisans, par solidarité

Cette vitrine numérique tarnaise permettra à ces professions de poursuivre leur activité et à tous les tarnais d'acheter local.

Les 3 premiers mois sont gratuits pour tous, à l'issue, les 500 premières adhésions seront prises en charge par le Département pour le mois suivant.

La Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat mettront leurs ressources à disposition pour permettre l'accompagnement des commerçants et artisans dans la mise en ligne de leurs produits et l'utilisation de la plateforme (accompagnement numérique).

Le Département du Tarn soutient cette démarche financièrement dans le cadre du Plan de soutien mis en place depuis la crise sanitaire de mars dernier.

**Christophe RAMOND,**  
Président du Conseil départemental

**Michel BOSSI,**  
Président de la CCI du Tarn

**Jean-Michel CAMPS,**  
Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn

# J' mes commerçants et mes artisans Achetez Tarnais !

[www.achat-tarn.com](http://www.achat-tarn.com)

Une plateforme d'achat 100% tarnaise

Vous êtes plus de  
11 000 commerçants  
et artisans tarnais présents,  
localisables et répertoriés  
par catégorie sur  
[www.achat-tarn.com](http://www.achat-tarn.com).

**Commerçants et artisans !**

1-Connectez-vous à votre  
fiche sur la plateforme  
[www.achat-tarn.com](http://www.achat-tarn.com).

2-Cliquez sur « Modifiez ou  
complétez vos informations ».

3-Créez gratuitement votre  
vitrine ou boutique en ligne.

**Le tout sans engagement et sans frais !**



Retrouvez-nous sur



## LA FIBRE OPTIQUE ARRIVE

La fibre optique arrive sur notre commune, les premiers raccordements sont prévus pour le premier trimestre 2021.

L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

L'entretien et l'élagage des plantations situées aux abords ou en surplomb des voies publiques et des réseaux de télécommunication vous incombent en tant que propriétaire. L'élagage doit respecter une distance minimum d'un mètre des lignes aériennes (autour et au-dessus des poteaux).

Aussi, dans un souci de sécurité et afin de permettre les travaux de construction de la fibre, nous vous invitons à procéder aux travaux d'entretien et d'élagage des branches d'arbres et arbustes en surplomb du domaine public et des réseaux de télécommunication.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de l'aide apportée.



# « J'entretiens mon trottoir ! »

## La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

*«Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation»*

Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- ✓ Balayage
- ✓ Désherbage (arrachage ou binage)
- ✓ Démoussage



## PETIT RAPPEL

# LES CONSIGNES DE TRI

MIEUX TRIER C'EST FACILE



Bouteilles et flacons en plastique, boîtes et suremballages en carton, briques alimentaires, journaux, papier, prospectus et magazines, boîtes en métal, aérosols, barquettes d'aluminium.



## APPELEZ LE

05 63 73 51 00

SERVICES GRATUITS

→ POUR REMPLACER VOTRE BAC

Trop petit, trop grand ou cassé, vous pouvez le changer.

→ POUR OBTENIR UN SAC DE PRÉ-COLLECTE

Disponible gratuitement sur simple demande.

→ POUR OBTENIR UN COMPOSTEUR

Disponible gratuitement sur Inscription.

agglomération  
Castres-Mazamet  
www.castres-mazamet.fr

## LES ENCOMBRANTS

LE SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS



### PRENDRE RENDEZ-VOUS :

Auprès du service Environnement  
Gestion des déchets : 05 63 73 51 00

Limitée à 2 rendez-vous par an et à 100 kg maximum par enlèvement, uniquement mobilier démonté et électroménager.



### QUAND LES SORTIR :

La veille du rendez-vous, après 20h sur le domaine public, les agents n'étant pas habilités à entrer dans les propriétés privées.



Pour la sécurité des piétons, des automobilistes et des agents de la collecte : pas de pointes apparentes, ni de parties tranchantes...



## LES DÉCHÈTERIES

CASTRES du lundi au samedi 8h à 18h : 50 05 63 62 72 19

SAINT-GERMIER du mardi au samedi 9h à 12h – 14h à 18h : 05 63 59 08 76

LABRUGUIÈRE du lundi au samedi 9h à 12h – 14h à 17h50 : 05 63 37 80 35

AUSSILLON du lundi au samedi 9h à 12h – 14h à 17h50 : 05 63 61 27 53

SAINT-AMANS-SOULT les M., Mer., V. et S. 9h à 12h – 14h à 18h : 05 63 98 17 92



Equipe de Rédaction : Mairie de Boissezon  
Direction de publication : Jacqueline CABROL,  
Membres : AUSSILLOU Pierre, LECUTIER Jean-Marc, BORDE Marie, RAYSSEGUIER Christian